Projets communautaires acadiens et francophones
LIGNES DIRECTRICES

Dans le cadre de la *Loi sur les services en français* (2004), l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie s'engage à "*favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone*". Dans cette optique, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie met à disposition divers programmes de financement.

Le programme ***Projets communautaires acadiens et francophones*** est destiné à soutenir des projets qui ont un impact positif pour la communautés acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Les secteurs visés peuvent être variés (par exemple : la langue, la culture et la jeunesse).

Pour l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, il est essentiel de soutenir les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse à travers des projets communautaires innovants et démontrant la vitalité de nos communautés.

***

Si vous avez des questions à propos de votre projet, veuillez contacter l'agente de gestion de programme :

Laura Huynh Lê
laura.le@novascotia.ca
Office des affaires acadiennes et de la francophonie
1741, rue Brunswick 3e étage
C.P. 682 Halifax (N.-É.) B3J 2T3
902-240-1471

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Demandeurs:

a) Sociétés/coopératives à but non lucratif enregistrées en Nouvelle-Écosse
b) Organismes canadiens de bienfaisance enregistrés opérant activement en Nouvelle-Écosse
c) Établissement éducatif

GUIDE

Exemples d'activités éligibles

- Événements (culturel, jeunesse…)
- Ateliers / formations
- Sites web, logos
- Développement d'outils promotionnels
- Développement de jeux
- Développement de vidéos ou balados

Exemples de frais non-éligibles

- Salaires (employés réguliers, déplacements à des fins professionnelles[1])
- Traduction et interprétation
- Location de véhicules
- Meubles et fournitures
- Nourriture et boissons (alcooliques et non-alcooliques
- Construction/rénovations
- Frais engagés avant le dépôt de la demande

[1] Sauf pour les cas de prestations d'artistes ou d'activités jeunesses

CALENDRIER

L'appel d'offres est ouvert du 1er avril 2024 jusqu'à écoulement des fonds avec comme date limite le **13 décembre 2024.**

PROCÉDURES ET DÉROULEMENT

Chaque demande sera revue et évaluée au fur et à mesure et ce jusqu'à épuisement des fonds disponibles pour l'année fiscale en cours. Nous vous recommandons de soumettre votre demande de financement au moins 40 jours ouvrables (2 mois) avant le début de votre projet.

Important : Le dépôt d'une demande **ne garantit pas le financement**.

Rappel : Si votre organisation a un rapport final en retard, aucun versement de fonds ne sera effectué pour toute(s) subvention(s) approuvée(s) par le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine ou par Arts Nouvelle-Écosse, et ce, jusqu'à la réception et l'approbation du rapport.

SOUMISSION D'UNE DEMANDE

Veuillez noter que nous vous encourageons à nous contacter avant la soumission de votre demande afin d'échanger sur votre idée de projet et de vous soutenir tout au long du processus.

- **Étape 1 : Déterminer votre éligibilité**

Consultez la section Critères d'éligibilité (ci-dessus).

- **Étape 2 : S'assurer de déposer la demande dans les temps**

Consultez la section Procédures et déroulement (ci-dessus).

- **Étape 3 : Comment rédiger la demande?**

Les documents à remplir sont les suivants :

  - Formulaire de demande
  - Budget

- **Étape 4 : Envoyer votre demande**

Envoyez le formulaire et le tableau du budget par courriel à Laura Huynh Le : Laura.Le@novascotia.ca

- **Étape 5 : Accusé de réception et attente de la décision sur votre demande de financement**

Nous vous contacterons si nous avons des questions et une fois que nous aurons statué sur votre demande.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Votre demande de financement sera évaluée selon les critères suivants :

- La description du projet est claire et concise

- Les objectifs décrits démontrent bien la contribution pour l'épanouissement et la vitalité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse

- La description des retombés attendus (question 2c) dans le formulaire) fait référence à des indicateurs de rendements (chiffres, pourcentages, comparaison entre la situation avant le projet et la situation attendue après le projet, etc.)

- La construction du budget :

    - Les prévisions budgétaires sont exhaustives;
    - L'optimisation des ressources est claire, les dépenses sont justifiées et raisonnables;
    - Toutes les contributions sont clairement indiquées et réalistes (demandeur, partenaires et autres sources
    - Les dépenses mentionnées sont éligibles au programme des projets communautaires acadiens et francophones.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA RECONNAISSANCE

Les bénéficiaires d'un financement se doivent de reconnaître la contribution du gouvernement provincial.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page suivante:
https://cch.novascotia.ca/fr/support4culture/lignes-directrices-sur-la-reconnaissance